



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**DIX-HUITIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL DE PLANIFICATION
ET DE MISE EN OEUVRE DE LA REGION AFI (APIRG/18)
(27 – 30 mars 2012)**

**Point 4 de l'ordre du jour : Examen et mise à jour de la liste des carences affectant
les domaines de la Navigation Aérienne**

**COMMUNICATIONS MOBILES AERONAUTIQUES EN ROUTE DANS LA
REGION AFI ENQUETE 2012**

(Note présentée par l'IATA)

RÉSUMÉ

Cette note de travail fournit à la réunion les résultats préliminaires de l'enquête sur les communications mobiles menée par l'IATA dans la région AFI entre le 16 janvier et le 5 février 2012.

14 compagnies aériennes IATA et plusieurs États ont participé à l'enquête et ont fourni des données recueillies relatives à 32 unités ATS. En outre, 7 compagnies aériennes ont fourni des données CPDLC couvrant les espaces gérés par 7 unités ATS, dont la plupart ont fait l'objet de la mise en œuvre des systèmes ADS-C/CPDLC.

Dans cette perspective, un rapport préliminaire de l'enquête est présenté à l'APIRG18 pour examen. L'IATA demande à la réunion de recommander aux États de prendre les mesures idoines pour améliorer les communications VHF et HF partout où la carence a été identifiée. En outre, lorsque des défauts de communications VHF et HF ont été constatés, la mise en œuvre des systèmes ADS-C/CPDLC doit être envisagée.

REFERENCE(S):

Routes approuvées par APIRG 16

Objectifs stratégiques de l'OACI:

1. INTRODUCTION

1.1. En 2007, APIRG/16 a noté que la Recommandation AFI / 7 Rec. 5/12 exige la couverture VHF le long de toutes les routes ATS, et partout où la nécessité s'impose, que les stations VHF déportées soient utilisées. La réunion a apprécié toute initiative régionale visant à mettre en œuvre, assurer la maintenance et le suivi des stations VHF déportées dans la Région AFI, y compris les enquêtes VHF.

1.2. APIRG/16 a également décidé, dans sa Conclusion 16/19, que les États AFI et les fournisseurs de services de la navigation aérienne coopèrent pour résoudre tous les défis liés à la mise en œuvre effective de la couverture VHF le long des limites FIR, y compris les problèmes d'installations d'équipements, réglementaires, environnementaux et d'entretien, conformément à la Recommandation 5/12c de la RAN AFI / 7 et à la Conclusion APIRG 12/16.

1.3. APIRG/16 a résolu, dans la Décision 16/20, que les Bureaux régionaux de l'OACI (Dakar et Nairobi) coordonnent la conduite des enquêtes régionales sur la communication mobile / la couverture VHF par les États et les organisations internationales afin de s'assurer que les fréquences VHF ne souffrent d'aucune interférence préjudiciable et que le Bureaux initient les mesures rectificatives avec les États concernés le cas échéant.

1.4. Le paragraphe 4.2.13, du Rapport de la réunion APIRG/16, a reconnu la nécessité de retenir la communication HF fiable comme moyens de communication mobile, du fait de l'impossibilité d'assurer la couverture VHF totale dans certaines zones telles que les zones océaniques et les régions éloignées du continent.

1.5. La Conclusion 16/21 de Réunion APIRG/16 a reconnu la nécessité que les États coopèrent et apportent leur soutien aux enquêtes sur la couverture VHF à effectuer par l'IATA dans la Région AFI, tous les 18 mois, dans la phase initiale.

2. ANALYSE

2.1. Examiner les régions où la couverture VHF et HF est déficiente et analyser les causes de ces lacunes,

2.2 S'assurer que la couverture VHF est disponible le long de toutes les routes ATS et que les initiatives régionales visant à mettre en œuvre, faire l'entretien, et le suivi des stations VHF déportées dans la Région AFI sont en place,

2.3 Mettre en œuvre les systèmes ADS-C/CPDLC comme solution alternative dans les zones où il est impossible d'assurer la couverture VHF totale ainsi que les zones où la communication HF fiable n'est pas disponible (les zones océaniques et les régions éloignées du continent), en particulier dans les zones identifiées par le présent rapport.

3. SUITE À DONNER

3.1 La réunion est invitée à:

- a) Fournir des solutions aux carences de communications aéronautiques mobiles en-route et, coordination avec les États et fournisseurs de services de navigation aérienne, établir des plans d'actions pour remédier à ces lacunes.
- b) Veiller à ce que la couverture VHF est disponible le long de toutes les routes.
